



Connaître la distance entre les pommiers de mon voisin et ma clot

Par Yohine

Quelle distance un agriculteur qui plante ses pommiers, doit il laisser entre sa ranger et ma clôture???

Par janus2

Bonjour,
Je recopie la réponse que je viens de faire sur un autre sujet :

Sauf règlement local différent, le code civil n'autorise les plantations qu'à une distance de 50cm de la limite séparative pour des arbres ne dépassant pas 2 mètres de haut, et à une distance de 2 mètres pour des arbres dépassant 2 mètres de haut.